

Formation Initiale : Formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacles

PROGRAMME DE LA FORMATION SECURITE DES SPECTACLE

Module 1 :

- le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité.
- Obligation de l'employeur entrepreneur de spectacles prévus par le code du travail
- Identification et obligation du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle,
- Relation entre les différents intervenants;
- Responsabilités civile et pénale
- Réglementations sur la gestion sonore



Module 2 :

- la réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique au lieu de spectacles
- principes essentiels, dispositions générales et dispositions particulières relatives aux différents types d'établissements recevant du public et notamment la formation du personnel de sécurité incendie et les vérifications périodiques obligatoires

Module 3 :

- les règles du droit du travail en matière de santé et sécurité
- les obligations de l'employeur et du salarié et en matière de santé et sécurité au travail
- principes généraux de prévention et leurs applications en termes d'analyse et d'évaluation des risques et de mise en œuvre des mesures de prévention; document unique d'évaluation des risques professionnels;
- formation à la sécurité
- vérifications périodiques obligatoires
- délégation en matière d'hygiène et de sécurité;
- organisation des premiers secours;
- rôles et missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services prévention des caisses de retraite et de santé du travail et de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

Durée de la formation

4 jours (28 heures)